

# Module n°1 : L'entretien prénatal précoce - Module 1b

## Contexte

---

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2020. Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé. Le déploiement de l'EPP : un enjeu d'information et de formation. Afin que cette mesure remplisse pleinement ses objectifs, il convient d'en accompagner la promotion sur l'ensemble du territoire national, en informant directement les futurs parents concernés et en sensibilisant les professionnels de santé. Plus spécifiquement, les médecins et sages femmes doivent être en mesure à la fois : • d'informer les femmes et les couples de l'existence de l'EPP le plus précocement possible au cours de la grossesse • de réaliser cet EPP ou d'orienter vers un professionnel le réalisant et permettre la mise en oeuvre d'un travail en réseau autour des différents professionnels exerçant dans le cadre de la périnatalité

## Programme

---

### JOUR 1 :

Ce que devenir parent représente pour les femmes / couples. Ce que l'accompagnement représente pour les professionnels Les techniques relationnelles permettant l'ouverture du dialogue dans le cadre de l'EPP Identification des thèmes à aborder et prise en compte des facteurs environnementaux (somatique, psycho-affectif, social) de la femme / du couple Compétences et vulnérabilités / modalités permettant de favoriser les ressources parentales JOUR 2 : Identification des ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité Typologies possibles d'actions coordonnées Construction des modalités de transmissions aux autres professionnels Co-définition du parcours de soins avec la femme / couple en fonction de ses/leurs besoins Enjeux de déclouonnement des pratiques Ville / Hôpital / PMI

#### Public

**Sages-femmes et médecins exerçant en établissement de santé public ou privé, dans un service de Protection Maternelle et Infantile, un réseau de santé périnatal, une structure médico-sociale ou en libéral**

#### Exercice

**2024**

#### Nature

**AFN**

Organisé par  
**FORMAVENIR**

Durée  
**14 heures**